

Comptabilité - Exercice 1991 - Décision d'octroi et de versement de subventions et participations

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le décret n° 83.16 du 13 janvier 1983 portant établissement de la liste de pièces justificatives des paiements des communes prévoit notamment qu'en matière de subvention, le paiement est subordonné à une décision de l'autorité compétente. Cette décision peut être une délibération du Conseil Municipal, le budget (budgets primitifs et supplémentaires, budgets principal et annexes, états annexes) constituant une délibération.

Le vote du budget primitif 1991 interviendra comme ce fut le cas ces dernières années, au cours du premier trimestre 1991.

Aussi, pour permettre le versement :

- des sommes venant à échéance avant cette date au titre des conventions passées par la commune,
- de tout ou partie des subventions accordées aux associations de notre ville, leur assurant un fonctionnement correct,

le Conseil Municipal est appelé à décider d'attribuer et de verser, après réception de la délibération exécutoire, les subventions et participations suivantes :

Imputations	Libellés	Montants crédits BP 1991	Montants crédits à ouvrir	Montants versements	Organismes bénéficiaires	Modalités particulières de versement et observations
925.2/189 00516 20200	INVESTISSEMENT Dettes communales résultant d'autres engagements - Rentes viagères	192 000,00	44 000,00	13 645,93 30 000,00	Benoît Georges Mme Chassard	A l'échéance 01/02/1991 A l'échéance : 01/01/1991 : 10 000 F 01/02/1991 : 10 000 F 01/03/1991 : 100 000 F
925.2/2521 90019 00400	Dette récupérable - Avances en garanties d'emprunt	197 747,00	197 747,00	197 747,00	Syndicat Mixte Besançon-Chemaudin	Échéance 02/1991
925.5/180 00516 20200	Autres mouvements de créances, titres, etc. - Participation amortissement emprunts 20e/20 annuités	966 000,00	5 000,00	4 932,24	CHR	A l'échéance 01/01/1991
931.1/657 20400	FONCTIONNEMENT Rémunérations et charges - Subventions	26 642 100,00	21 000 000,00	21 000 000,00	Comité des Oeuvres Sociales	
940.31/657 00200	Fêtes publiques et cérémonies - Subventions	310 000,00	51 666,00	51 666,00	Comité des Fêtes	Subv. pour fonctionnement : janvier et février 91
944.31/657 21100	Caisse des Écoles - Subventions	1 975 000,00	500 000,00	500 000,00	Caisse des Écoles	
944.6/657 21100	Garderies de vacances - Subventions	1 496 800,00	500 000,00	400 000,00 100 000,00	Francais Patronage des Écoles Laïques	sur note du service sur note du service
945.24/657 00201	Harmonie Municipale - Subventions	80 000,00	13 333,00	13 333,00	Harmonie Municipale	Subv. pour fonctionnement : janvier et février 91
945.25/657 41050	Salles de spectacles - Subventions	4 841 000,00	2 400 000,00	1 800 000,00 600 000,00	Espace Culturel de Planoise Compagnie Loyon	Convention - Échéance du 01/02/1991 Convention - Échéance du 01/02/1991
945.25/657 41026	Activités théâtrales - Subventions	3 674 000,00	1 822 000,00	1 821 919,12	Lionel PATRICK	Fonctionnement Théâtre Convention - Échéance du 01/02/1991

Imputations	Libellés	Montants crédits Projet BP 1991	Montants crédits à ouvrir	Montants versements	Organismes bénéficiaires	Modalités particulières de versement et observations
945.252/657	44021 Kursaal - Subventions	423 000,00	209 700,00	209 669,62	Lionel PATRICK	Fonctionnement Kursaal Convention - Échéance du 01/02/1991
945.90/657	20500 Animation de quartiers - Subventions	665 000,00	665 000,00	665 000,00	Centre International de Séjour	Convention - Échéance février 1991
945.90/657	47030 Animation de quartiers - Subventions	2 050 000,00	690 000,00	300 000,00 200 000,00 80 000,00 50 000,00 60 000,00	MJC Palente Comité Quartier Rosemont/St-Ferjeux MJC Loutelet Régie Quartier Fontaine Ecu FONJEP (participation au traitement du directeur MJC Loutelet (1 ^{er} trimes.))	sur note du service Animation-Formation- Prévention
951.4/657 89101	44000 Service pour enfants - Subventions au CCAS - Crèches collectives	10 314 290,00	2 578 500,00	2 578 500,00	CCAS	Subv. pour fonctionne- ment 1 ^{er} trimestre 1991 Versement mensuel de 859 500 F
951.4/657 89102	44000 Service pour enfants - Subventions au CCAS - Haltes garderies	3 913 664,00	978 300,00	978 300,00	CCAS	Subv. pour fonctionne- ment 1 ^{er} trimestre 1991 Versement mensuel de 326 100 F
951.4/657 89104	44000 Service pour enfants - Subventions au CCAS - Crèches familiales	6 780 880,00	1 695 000,00	1 695 000,00	CCAS	Subv. pour fonctionne- ment 1 ^{er} trimestre 1991 Versement mensuel de 565 000 F
951.51/657 89103	44000 Centres sociaux - Subventions au CCAS - CIESF	5 690 876,00	1 422 600,00	1 422 600,00	CCAS	Subv. pour fonctionne- ment 1 ^{er} trimestre 1991 Versement mensuel de 474 200 F

Imputations	Libellés	Montants crédits Projet BP 1991	Montants crédits à ouvrir	Montants versements	Organismes bénéficiaires	Modalités particulières de versement et observations
955.0/657 89105 44000	Aide sociale - Subvention de fonctionnement au CCAS - Services généraux	31 101 698,00	7 775 400,00	7 775 400,00	CCAS	Subv. pour fonctionnement 1 ^{er} trimestre 1991 Versement mensuel de 2 591 800 F
955.9/657 20500	Autres aides sociales - Subventions	842 400,00	255 000,00	200 000,00 55 000,00	Centre d'Amélioration du Logement Office des Personnes Agées de Besançon	sur note du service sur note du service
961.0/657 47020	Expansion économique régionale - Subventions	1 495 000,00	219 000,00	219 000,00	Mission Locale pour l'Emploi	Convention du 18/12/1989
961.4/657 89053 41060	Tourisme - Subventions	1 440 000,00	330 000,00	330 000,00	Office du Tourisme	Convention - Échéance au 31/01/1991
	TOTAL GÉNÉRAL	105 091 455,00	43 352 246,00	43 352 012,91		

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, en décide ainsi.